56 (n° departement) MONTENEUF (commune)

A 750M AU NORD DE LA GREE BASSE (lieu-dit / adresse) 1014

VANNES (arrondissement) GUER (canton)

(édifice ou ensemble contenant)

ALLEE COUVERTE

(dénomination et titre de l'oeuvre)

DE LA GREE BASSE

Coordonnées. LAMBERT2 X = 26270 Y = 32930

Cadastre année : section : parcelle :

année : 1972 section : AK parcelle : 309

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection A SIGNALER

État de conservation :

Établi en 1977 par DUFIEF

SITUATION: ISOLE

MATERIAUX: 1)GROS OEUVRE: SCHISTE

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: MOBILIER NEOLITHIQUE DEGAGE LORS DE LA FOUILLE DE SAUVETAGE DE 1976

DOCUMENTATION :

- LEROUX (C.-T.), LECERF (Y.), LE GOFFIC (M.). Le mégalithisme au pays de Guer. II, La fouille de l'allée couverte de la Grée Basse à Monténeuf, dans Bull Soc. polymathique Morbihan, t. 105 (1978), p. 17-25, fig.

ANNEXE : Photocopie de l'article ci-dessus mentioné.

ANNEXE I

Copie de l'article de C.-T. LE ROUX, Y. LECERF et M. LE GOFFIC publié dans Bull. Soc. polymathique Morbihan, t. 105 (1978).

II - La fouille de l'allée couverte de la Grée-Basse à Monteneuf

Ce petit mégalithe ignoré des inventaires archéologiques du siècle dernier fut éventré par un jeune chercheur de trésor vers 1950; il y aurait alors découvert une hache polie et deux « urnes funéraires » aujourd'hui perdues. Récemment, plusieurs personnes de la région visitèrent le monument et y recueillirent deux pendeloques, une hache polie et quelques débris de poterie, dans les déblais de l'ancienne fouille, semble-t-il. Nous remercions vivement les inventeurs d'avoir bien voulu nous remettre ces objets pour les joindre au reste du mobilier. Ces trouvailles à répétition nous amenèrent à reprendre par une fouille de sauvetage l'étude de ce site, dans le cadre de l'opération de repérage des mégalithes de la région menée avec l'Association des Amis des Monuments civils et religieux de Guer et ses environs en prévision d'un prochain remembrement.

L'allée couverte de la Grée-Basse se trouve dans un petit bosquet, à 2,6 km à l'est du bourg de Monteneuf, à quelques centaines de mètres au sud-est de l'alignement mégalithique bien connu des « Pierres droites », sur un plateau schisteux couvert de landes, de pinèdes et de maigres cultures (coordonnées Lambert II : X = 262,7; Y = 329,3).

Elle occupe la parcelle n° 309, section AK du cadastre rénové, propriété de M. et Mme Guiblin que nous tenons à remercier ici pour l'aimable autorisation qu'ils ont bien voulu nous accorder et pour l'intérêt qu'ils ont su prendre à ces travaux malgré leur éloignement.

La fouille a été menée en deux campagnes, du 29 mars au 3 avril et du 27 au 30 octobre 1976, avec l'aide précieuse du Dr Molac, de M. Cahierre, de plusieurs enseignants de Guer et de quelques-uns de leurs élèves.

Le monument étant fort embroussaillé au départ, le premier travail a été un nettoyage général du site, suivi d'une fouille par décapage classique.

— L'intérieur de la sépulture a été entièrement vidé jusqu'au substratum avec tamisage et répérage des découvertes.

— Le tertre périphérique a été étudié par plusieurs tranchées de reconnaissance.

A la fin de la fouille, les tranchées ont été rebouchées, mais l'intérieur de l'allée a été laissé dégagé par souci de présentation.

RÉSULTATS DE LA FOUILLE

L'allée couverte proprement dite comporte une chambre sub-rectangulaire, très allongée, légèrement renflée dans sa partie médiane, mais de

56 MONTENEUF

LA GREE-BASSE

ALLEE COUVERTE

ANNEXE 1

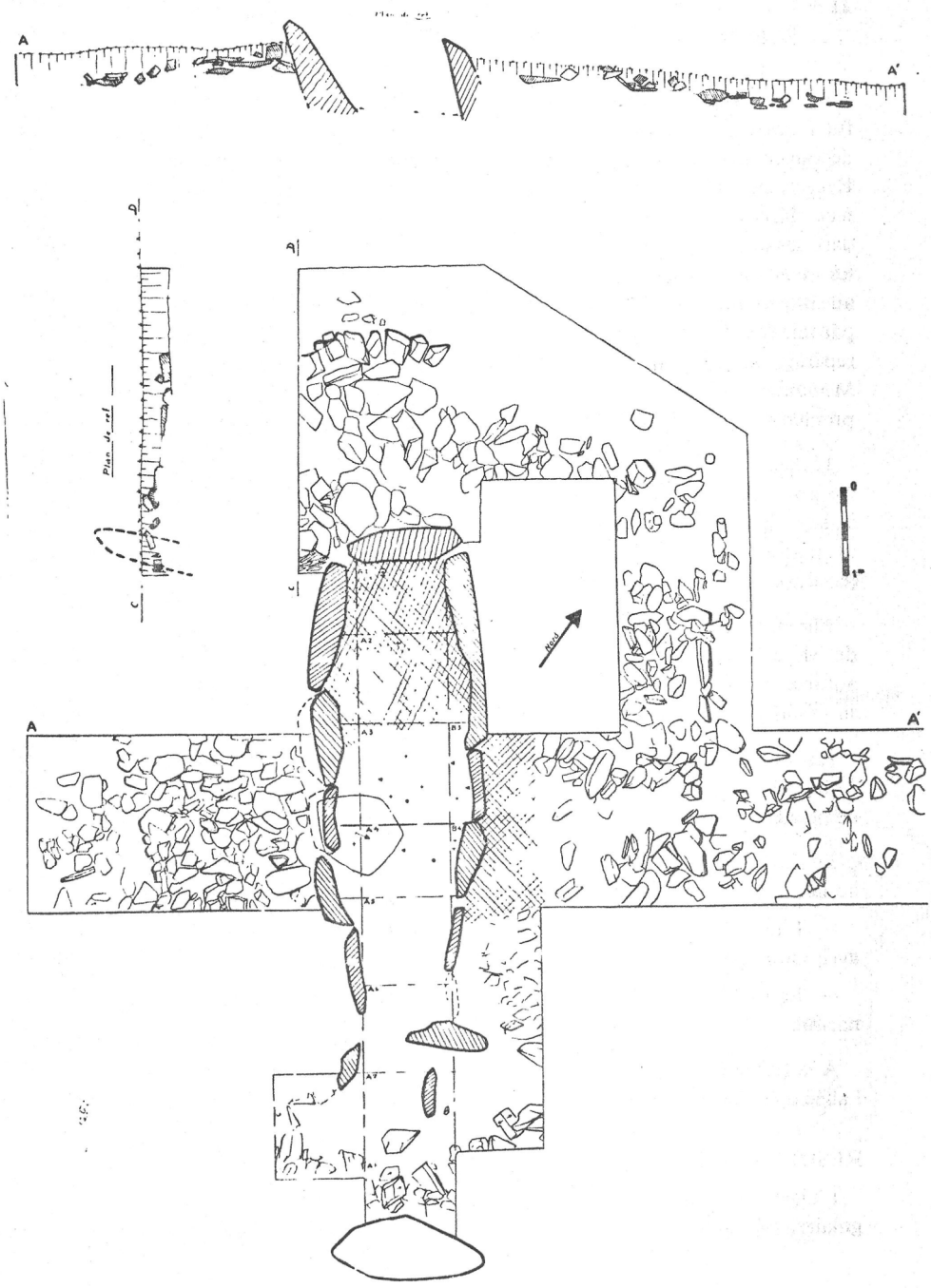

Fig. 1. Monteneuf, la Grée-basse, plan général de la fouille : en hachures, zones perturbées ; à l'intérieur de l'allée, rappel du quadrillage de fouille et position des principaux objets (triangles : haches polies, points : pendeloques, croix : lames de silex).

ANNEXE III

dimensions modestes (longueur : 5,40 m; largeur : 1 m à l'entrée, 1,60 m au centre et 1,20 m au fond).

L'entrée est orientée au sud-ouest; elle est marquée par une dalle septale ménageant un passage étroit (largeur 0,5 m) contre la paroi sud-est et précédée d'un court vestibule largement ouvert (longueur 0,80 m), formé par deux dalles plantées dans le prolongement des côtés de la chambre.

En tout, chaque paroi est formée de 6 dalles (y compris la septa et non compris une dalle manquante pour le côté nord-ouest).

Le fond de la chambre est formé d'une grande dalle transversale.

Aucune table n'est conservée en place; une gît à plat devant le vestibule, la moitié d'une autre a été trouvée à l'intérieur de l'allée.

La hauteur interne des parois est en moyenne de 1,20 m pour la chambre et 0,60 m pour le vestibule.

La fouille a rencontré une terre argileuse mêlée de racines et d'humus, perturbée par les fouisseurs et la fouille ancienne sur une quarantaine de centimètres.

Dans toute la partie distale de la chambre, fouillée anciennement, les perturbations descendaient jusqu'au substratum de schiste altéré sans aucune structure laissée en place.

Dans la partie proximale et le vestibule, un pavage sommaire en plaquettes de schiste marquait le niveau d'occupation, juste sur le substratum.

Le tertre périphérique a d'abord été étudié par une tranchée transversale complète pratiquée au niveau du milieu de la chambre; elle a révélé les restes d'un cairn modeste reposant sur le vieux sol, d'environ 0,50 m de haut et s'étendant jusqu'à près de 3 m de l'allée; il était largement étalé du côté nord-est, mieux préservé à l'opposé, mais sans aucune structure interne ni périphérique bien nette.

Devant l'entrée, la faible épaisseur du remblai et l'état très bouleversé des pierres retrouvées a montré qu'il était vain de s'attendre à trouver des éléments de cairn préservés de ce côté; aussi le décapage n'a-t-il pas été poursuivi dans ce secteur.

Derrière la dalle de chevet, par contre, les structures externes étaient mieux préservées : cairn en larges plaquettes bien délimitées à 2,20 m de la sépulture, mais sans véritable structure de parement. La limite arrondie de ce cairn a pu être suivie sur près du quart de son périmètre, jusqu'à la section transversale nord-est, ce qui laisse présumer une forme générale ovalaire.

56 MONTENEUF

LA GREE-BASSE

ALLEE COUVERTE

ANNEXE IV

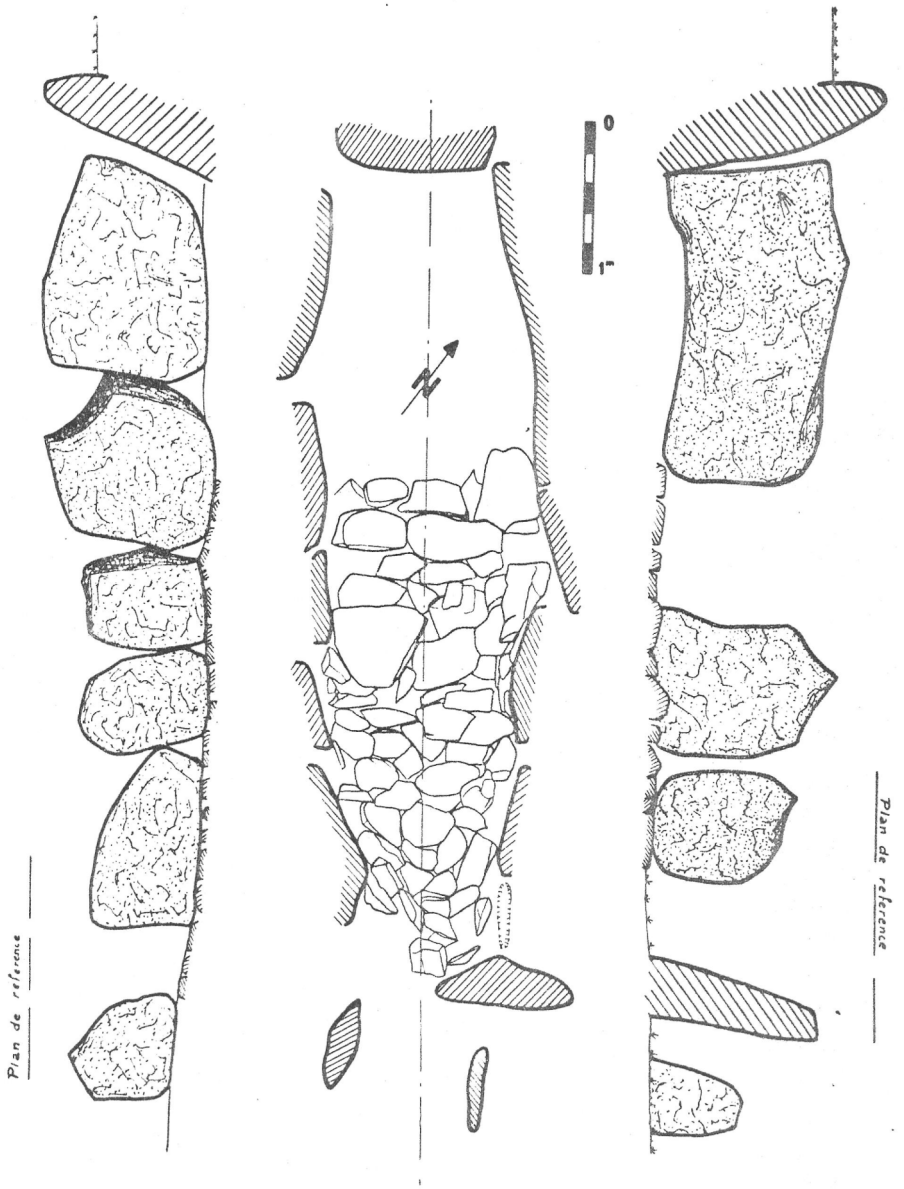

Fig. 2. Monteneuf, la Grée-basse, Plan et élévations de l'allée couverte avec la portion de dallage en place.

ANNEXE I

De l'autre côté, un taillis dense a empêché les décapages de s'étendre; mais tout laisse penser que les choses s'y passaient symétriquement aux perturbations locales près.

Le mobilier : tout le matériel recueilli en place l'a été sur le lambeau de pavage subsistant dans la chambre; mais de nombreux objets épars ont été retrouvés dans les parties anciennement bouleversées. Il comprend essentiellement :

a) **céramique :** très nombreux tessons difficiles à remonter par suite des manques et de la dispersion, mais où l'on peut reconnaître au moins les éléments suivants :

1 - Petit bol à fond rond probable, ouverture légèrement rentrante, bord arrondi, pâte épaisse, irrégulière, assez grossière, sommairement lissée. D. 110 mm. Zone A3.

2 - Petit bol à fond rond probable, même type de pâte que le précédent, mais forme plus évasée à bord légèrement éversé avec méplat interne. D. 110 mm. Zone A3.

3 - Grand pot à profil anguleux, fond plat probable, col légèrement concave (h = 25 mm), lèvre arrondie, pâte légèrement grumeleuse, claire en surface, noire en section. D. 160 mm. Zone A4.

4 - Très grand pot à profil franchement bi-tronconique, à surface soigneusement lissée, très fragmenté, éléments dispersés dans toute la fouille, bord droit à lèvre soigneusement équarrie par lissage. D. 30 cm environ.

5 - Fragments de quelques pots très grossiers, irréguliers, à fond plat et panse tronconique, parties hautes ignorées, pâte très grossière mais bien cuite à fort dégraissant quartzeux (fragments dispersés).

6 - Fragments d'un grand vase de forme haute à paroi sub-verticale, puis tronconique, fond plat, paroi épaisse de 7 mm environ, légèrement irrégulière mais bien cuite. Un fragment porte un petit téton allongé horizontalement à 40 mm sous le bord à lèvre arrondie légèrement roulée vers l'extérieur. Dimensions approchées : H $\simeq$ 20 cm, diamètre $\simeq$ 20 cm à l'ouverture, $\simeq$ 9 cm au fond.

b) **Matériel lithique :**

— Cinq haches polies dont quatre sont en dolérite du Type A :

a - L : 122 mm, l : 47 mm, e : 25 mm, poids 230 g, talon tronqué, bords très légèrement facettés (Zone A4).

b - L : 117 mm, l : 55 mm, e : 25 mm, poids 248 g, talon pointu, l'un des bords très légèrement facetté (Zone B3).

56 MONTENEUF

LA GREE-BASSE

ALLEE COUVERTE

ANNEXE VI

22

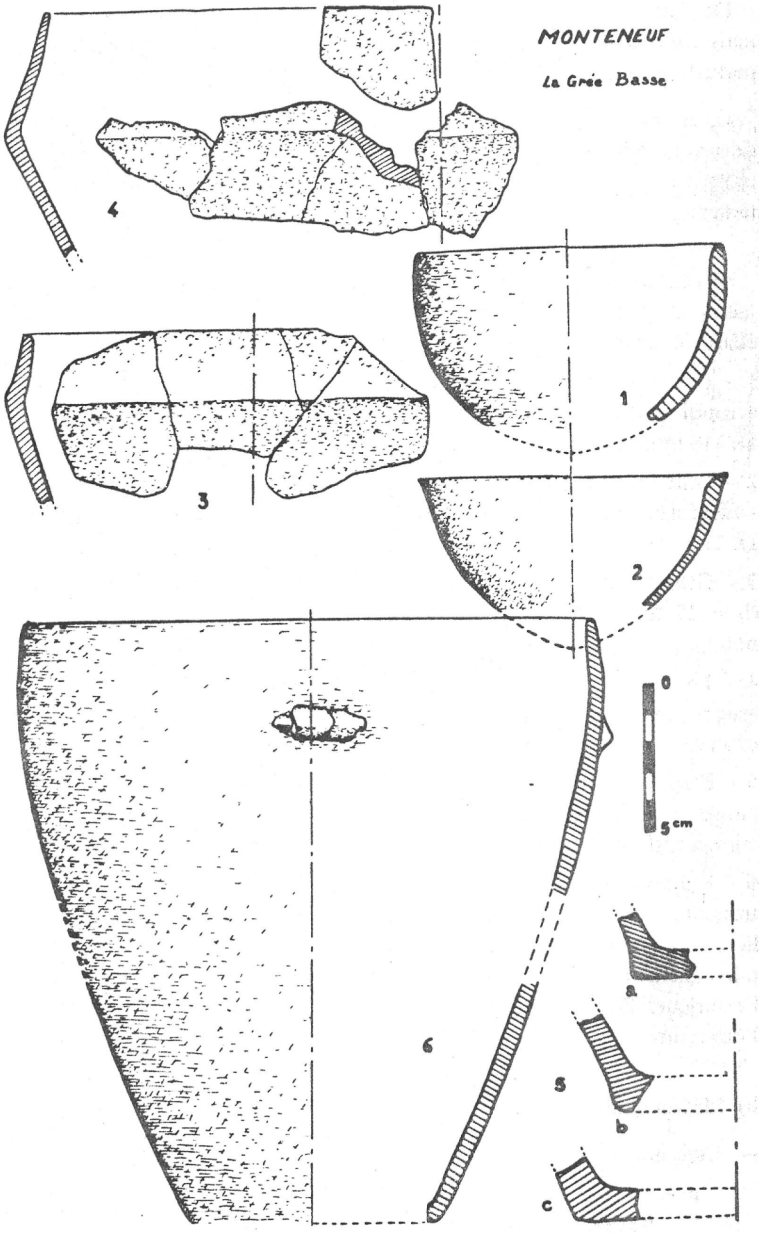

Fig. 3. Monteneuf, la Grée-basse, principaux éléments du mobilier céramique (formes reconstituées). Les numéros renvoient au texte.

ANNEXE VII

c - L : 115 mm, l : 66 mm, e : 25 mm, poids 235 g, talon arrondi, tranche marquée par un méplat se suivant sans interruption sur les 2 bords et le talon (Zone A3).

d - L : 73 mm, l : 50 mm, e : 20 mm, poids 110 g, talon tronqué, bords nettement équarris (Zone A3).

e - hache en chaille gris-brun, tranchant ébréché, talon tronqué. L : 120 mm, l : 60 mm, e : 22 mm, poids 110 g (trouvaille de surface antérieure à la fouille).

— Cinq pendeloques à perforation biconique dont deux sub-cordiformes en quartz blanc (f : 47 × 33 × 23 mm, poids 50 g Zone A et g : 27 × 18 × 15 mm, poids 14 g, Zone A3), les trois autres étant de simples petits galets percés de quartz impur grisâtre, découverts en surface antérieurement à la fouille (h : 51 × 36 × 14 mm, i : 35 × 30 × 16 mm et j : 23 × 22 × 9 mm).

— Une belle série de lames en silex, souvent retouchées sur un de leurs bords, mais fréquemment brisées et retrouvées incomplètes :

  — Lame entière, silex grossier gris-jaune veiné, L : 92 mm. Zone B4 (k).

  — Lame entière, même silex, retouchée en grattoir à l'extrémité distale, L : 87 mm. Zone B4 (l).

  — Lame entière, silex gris-noir, retouchée en grattoir à l'extrémité distale, L : 77 mm. Zone A3 (m).

  — Moitié distale de lame, silex gris-jaune, L : 73 mm. Zone A2 (n).

  — Lame ébréchée, silex gris-jaune, L : 60 mm. Zone B1.

  — Lame brisée aux deux bouts, silex gris-brun, L : 56 mm. Zone A3.

  — Moitié proximale de lame, silex gris-jaune, L : 55 mm. Zone A1.

— Armature de flèche tranchante trapézoïdale à base large et retouches latérales abrupte en silex gris, L : 24 mm, l : 16 mm, zone A3 (o).

— Petite armature de flèche tranchante sub-trapézoïdale irrégulière, silex gris-clair, L : 17 mm, l : 14 mm, trouvaille de surface (p).

— Quatre petits fragments de lame dont l'un retouché (q), zone A3, les autres étant de provenances diverses.

c) Divers :

La fouille a été remarquable par la très faible quantité de charbons de bois récoltée, malgré une recherche soignée; elle semble insuffisante pour tenter une datation par le radiocarbone.

56 MONTENEUF

LA GREE-BASSE

ALLEE COUVERTE

ANNEXE VIII

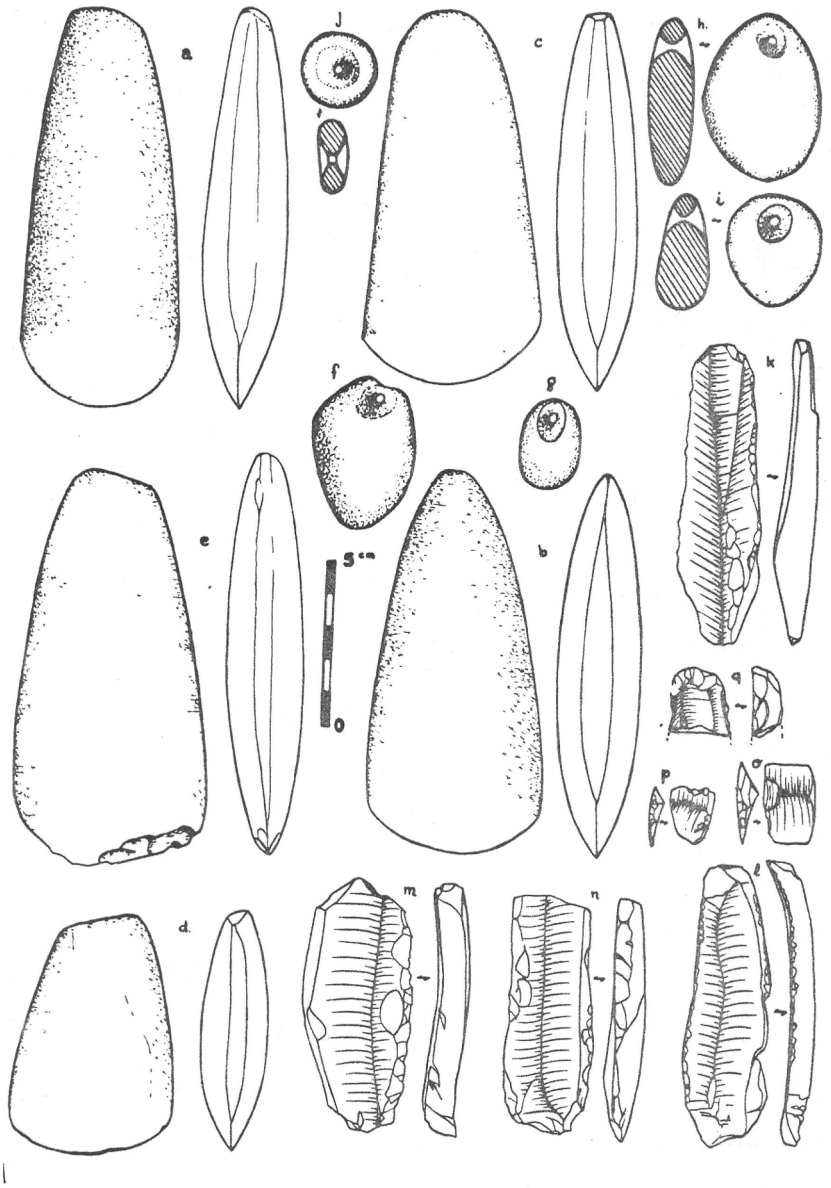

Fig. 4. Monteneuf, la Grée-basse, principaux éléments du mobilier lithique.

ANNEXE I

CONCLUSIONS

La petite allée couverte de la Grée-Basse apparaissait d'emblée comme assez représentative du mégalithisme tardif de l'est de la Bretagne intérieure. On notera simplement l'absence de la cellule terminale, caractéristique fréquente sans constituer la règle sur les allées couvertes armoricaines.

Le mobilier, dont on n'a plus guère que des lambeaux, apparaît comme extrêmement intéressant par la variété morphologique de la céramique : bols à fond rond côtoyant des « pots-de-fleurs » à fond plat et des vases à profil anguleux plus ou moins franchement bi-tronconiques rappelant de très près les formes de style « Kerugou » ou « Quessoy » à la limite du Néolithique moyen et du Néolithique final armoricain. Les formes hautes à boutons horizontaux ne vont pas sans rappeler, comme les formes anguleuses du reste, certaines composantes du Néolithique récent du Centre-Ouest de la France et l'on peut en particulier faire d'intéressants rapprochements avec la poterie récemment mise au jour par M.-J. L'Helgouach dans les sépultures mégalithiques de l'île Briand au Lion d'Angers (Maine-et-Loire). On regrettera simplement que les conditions de fouille de sauvetage n'aient pas permis à Monteneuf de mieux préciser, par une datation radiocarbone, la position chronologique de cet ensemble qui paraît malgré tout homogène.

C.-T. Le Roux, Y. Lecerf et M. Le Goffic